

# **COMMUNE DE CÉLIGNY**



## **Rapport**

**sur la vérification des comptes  
de l'exercice 2019**



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019  
à l'attention du conseil municipal de la  
**COMMUNE DE CELIGNY**

Genève, le 14 mai 2020

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune de Céligny, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

*Responsabilité des magistrats communaux*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

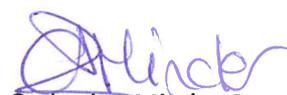
Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux. En effet, il n'existe pas encore de documentation écrite du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**GAS Global Audit Services SA**



Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable



Catherine Minder-Reynard  
Expert réviseur agréée

### **Annexes**

*Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe*

# COMPTES ANNUELS 2 0 1 9

## de la commune de CELIGNY

Céligny , le 7 avril 2020

\*\*\*\*\*

### MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### RESULTAT

Les comptes 2019 de la commune de Céligny bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 299'613,63 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont inférieurs de 6% et que les charges sont inférieures de 13%.

#### ANALYSE DU RESULTAT

##### Recettes fiscales

L'Etat est chargé de traiter les impôts sur les personnes physiques et morales pour les communes. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. Le système post-numerando en vigueur implique que les impôts pour l'année courante ne sont pas disponibles, En effet, les déclarations fiscales 2019 seront traitées en 2020. L'administration estime les recettes fiscales sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important.

#### INVESTISSEMENTS

Les dépenses se montent à 374'221,71 F et les recettes se montent à 0 F, soit un solde de 374'221,71 F d'investissements nets.

#### EMPRUNTS

Les emprunts se montent à 10'000'000 F. Il n'y a pas eu d'emprunts supplémentaires.

#### INTRODUCTION DU MCH2

Un nouveau modèle de compte dénommé « MCH2 – Modèle de comptes harmonisés n°2 » est en vigueur dès l'exercice 2018.

Le budget et les comptes ont été adaptés à cette nouvelle législation.

Le service finance et comptabilité vous présente son rapport financier concernant les comptes annuels.

<b>BILAN AU</b>		<b>1er janvier 2019</b>	<b>31 décembre 2019</b>
1	ACTIF	58 745 716.67	58 846 412.82
10	PATRIMOINE FINANCIER	53 200 054.61	53 290 933.88
100	DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	6 934 148.22	7 537 392.49
101	CRÉANCES	1 325 511.71	1 164 649.21
102	PLACEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	1 944.00	5 344.00
104	ACTIFS DE RÉGULARISATION	27 101.45	33 895.40
107	PLACEMENTS FINANCIERS	2 911 156.00	2 404 020.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	41 723 642.88	41 869 082.43
109	CRÉANCES ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET FONDS	276 550.35	276 550.35
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5 545 662.06	5 555 478.94
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	4 843 491.26	4 827 592.47
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	596 480.80	566 479.80
146	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	105 690.00	161 406.67
2	PASSIF	58 745 716.67	58 846 412.82
20	CAPITAUX DE TIERS	30 556 739.55	30 357 822.07
200	ENGAGEMENTS COURANTS	222 029.90	131 709.82
201	ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	25 242 198.00	25 242 198.00
204	PASSIFS DE RÉGULARISATION	75 136.35	62 954.75
205	PROVISIONS À COURT TERME	578 447.00	545 184.00
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME	4 010 750.00	4 000 000.00
208	PROVISIONS À LONG TERME	50 996.00	16 000.00
209	ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET DES FONDS	377 182.30	359 775.50
29	CAPITAL PROPRE	28 188 977.12	28 488 590.75
295	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	1.00	
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	28 188 976.12	28 488 590.75

## COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE

Description	Comptes 31.12.2018	Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2'437'097.04</b>	<b>2'857'235.00</b>	<b>2'462'802.91</b>
30 Charges de personnel	588'819.50	627'720.00	630'190.15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	932'312.22	1'244'151.00	867'859.11
33 Amortissements du patrimoine administratif	336'358.40	358'001.00	330'820.50
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	10'830.00		19'419.50
36 Charges de transfert	568'776.92	627'363.00	614'513.65
37 Subventions redistribuées			
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>2'868'150.76</b>	<b>2'467'012.00</b>	<b>2'154'834.89</b>
40 Revenus fiscaux	2'727'392.36	2'373'700.00	2'047'014.45
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	84'159.01	33'800.00	43'091.29
43 Revenus divers	944.30	600.00	602.82
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	10'830.00		19'419.50
46 Revenus de transfert	44'825.09	58'912.00	44'706.83
47 Subventions à redistribuer			
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>431'053.72 -</b>	<b>390'223.00 -</b>	<b>307'968.02</b>
34 Charges financières	597'494.75	693'020.00	630'069.19
44 Revenus financiers	2'427'046.65	1'143'700.00	1'239'681.89
<b>Résultat financier</b>	<b>1'829'551.90</b>	<b>450'680.00</b>	<b>609'612.70</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2'260'605.62</b>	<b>60'457.00</b>	<b>301'644.68</b>
38 Charges extraordinaires			
48 Revenus extraordinaires			- 2'031.05
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>			<b>- 2'031.05</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>2'260'605.62</b>	<b>60'457.00</b>	<b>299'613.63</b>

	COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>815'006.89</b>	<b>919'901.00</b>	<b>892'047.28</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>59'888.35</b>	<b>22'900.00</b>	<b>22'461.45</b>
<b>01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>113'675.95</b>	<b>183'570.00</b>	<b>176'137.65</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>5'000.00</b>	
30 CHARGES DE PERSONNEL	104'946.30	144'520.00	144'028.40
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'369.65	38'750.00	31'829.25
36 CHARGES DE TRANSFERT	360.00	300.00	280.00
42 TAXES		5'000.00	
<b>02 SERVICES GENERAUX</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>701'330.94</b>	<b>736'331.00</b>	<b>715'909.63</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>59'888.35</b>	<b>17'900.00</b>	<b>22'461.45</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	435'164.85	439'800.00	434'606.75
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	226'326.79	262'701.00	247'443.95
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	16'950.00	16'950.00	16'950.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	22'889.30	16'880.00	16'908.93
42 TAXES	48'873.35	9'900.00	14'471.45
43 REVENUS DIVERS			50.00
44 REVENUS FINANCIERS	11'015.00	8'000.00	7'940.00
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>109'013.55</b>	<b>150'906.00</b>	<b>119'043.75</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>8'872.30</b>	<b>11'200.00</b>	<b>15'197.13</b>
<b>11 SECURITE PUBLIQUE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8'606.30</b>	<b>16'000.00</b>	<b>9'503.35</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'606.30	16'000.00	9'503.35
<b>14 QUESTIONS JURIDIQUES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7'269.50</b>	<b>10'700.00</b>	<b>8'339.10</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1'835.00</b>	<b>2'500.00</b>	<b>2'865.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	201.20	500.00	192.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	7'068.30	10'200.00	8'147.10
42 TAXES	1'835.00	2'500.00	2'865.00
<b>15 SERVICE DU FEU</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>78'258.55</b>	<b>106'706.00</b>	<b>84'277.40</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>7'037.30</b>	<b>6'100.00</b>	<b>7'232.13</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	31'908.35	26'000.00	34'155.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	18'618.20	53'600.00	23'516.40
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	26'106.00	26'106.00	26'106.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	1'626.00	1'000.00	500.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	7'037.30	6'100.00	7'232.13
<b>16 DEFENSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>14'879.20</b>	<b>17'500.00</b>	<b>16'923.90</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>2'600.00</b>	<b>5'100.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'750.80	6'500.00	7'050.45
36 CHARGES DE TRANSFERT	10'128.40	11'000.00	9'873.45
46 REVENUS DE TRANSFERT		2'600.00	5'100.00

	COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
<b>2 FORMATION</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>267'234.65</b>	<b>339'080.00</b>	<b>360'785.70</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>12'117.00</b>	<b>11'717.00</b>	<b>23'515.90</b>
<b>21 SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>265'734.65</b>	<b>335'680.00</b>	<b>359'885.70</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>12'117.00</b>	<b>11'717.00</b>	<b>23'515.90</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	65'507.90	124'300.00	135'448.60
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	77'380.00	77'380.00	72'000.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX			6'500.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	122'846.75	134'000.00	145'937.10
42 TAXES			4'158.90
44 REVENUS FINANCIERS	6'500.00	6'100.00	7'240.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX			6'500.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'617.00	5'617.00	5'617.00
<b>29 FORMATION, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'500.00</b>	<b>3'400.00</b>	<b>900.00</b>
36 CHARGES DE TRANSFERT	1'500.00	3'400.00	900.00
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>181'670.70</b>	<b>304'490.00</b>	<b>190'189.37</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>10'717.50</b>	<b>10'400.00</b>	<b>10'286.75</b>
<b>32 CULTURE, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>45'666.65</b>	<b>48'500.00</b>	<b>45'105.75</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>296.00</b>	<b>100.00</b>	<b>20.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	24'876.65	26'000.00	23'675.75
36 CHARGES DE TRANSFERT	20'790.00	22'500.00	21'430.00
42 TAXES	296.00	100.00	20.00
<b>33 MEDIAS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>24'500.00</b>	<b>13'924.55</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>10'123.85</b>	<b>10'300.00</b>	<b>10'216.75</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		15'000.00	13'462.50
36 CHARGES DE TRANSFERT		9'500.00	462.05
44 REVENUS FINANCIERS	10'123.85	10'300.00	10'216.75
<b>34 SPORTS ET LOISIRS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>126'004.05</b>	<b>231'490.00</b>	<b>131'159.07</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>297.65</b>		<b>50.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	52'748.25	138'100.00	60'941.57
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	54'190.00	75'890.00	54'190.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	19'065.80	17'500.00	16'027.50
42 TAXES	297.65		50.00
<b>35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10'000.00</b>		
36 CHARGES DE TRANSFERT	10'000.00		
<b>4 SANTE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1'300.00</b>	
<b>42 SOINS AMBULATOIRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1'300.00</b>	
36 CHARGES DE TRANSFERT		1'300.00	
<b>5 SECURITE SOCIALE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>75'877.15</b>	<b>77'860.00</b>	<b>87'501.80</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>10'830.00</b>		<b>12'919.50</b>
<b>53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>16'800.00</b>	<b>17'400.00</b>	<b>17'400.00</b>
30 CHARGES DE PERSONNEL	16'800.00	17'400.00	17'400.00

	COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
<b>54 FAMILLE ET JEUNESSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>9'687.15</b>	<b>18'100.00</b>	<b>15'167.80</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		10'000.00	5'500.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	9'687.15	8'100.00	9'667.80
<b>57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6'560.00</b>	<b>7'360.00</b>	<b>6'914.50</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		700.00	354.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'560.00	6'660.00	6'560.00
<b>59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>42'830.00</b>	<b>35'000.00</b>	<b>48'019.50</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>10'830.00</b>		<b>12'919.50</b>
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	10'830.00		12'919.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	32'000.00	35'000.00	35'100.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	10'830.00		12'919.50
<b>6 TRANSPORTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>247'960.47</b>	<b>279'678.00</b>	<b>243'544.51</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>14'520.15</b>	<b>9'700.00</b>	<b>8'587.50</b>
<b>61 CIRCULATION ROUTIERE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>229'311.97</b>	<b>251'478.00</b>	<b>223'349.11</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>4'530.15</b>	<b>200.00</b>	<b>450.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	159'340.77	181'500.00	151'746.16
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	64'435.40	64'378.00	66'067.15
36 CHARGES DE TRANSFERT	5'535.80	5'600.00	5'535.80
42 TAXES	4'530.15	100.00	150.00
44 REVENUS FINANCIERS		100.00	300.00
<b>62 TRANSPORTS PUBLICS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>16'691.00</b>	<b>17'200.00</b>	<b>17'787.90</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>8'190.00</b>	<b>8'600.00</b>	<b>7'485.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	16'691.00	17'200.00	17'787.90
42 TAXES	8'190.00	8'500.00	7'485.00
43 REVENUS DIVERS		100.00	
<b>63 TRANSPORTS, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'957.50</b>	<b>11'000.00</b>	<b>2'407.50</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1'800.00</b>	<b>900.00</b>	<b>652.50</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'957.50	11'000.00	2'407.50
42 TAXES	1'800.00	900.00	652.50
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>314'214.94</b>	<b>386'447.00</b>	<b>336'242.58</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>48'041.16</b>	<b>49'345.00</b>	<b>37'261.02</b>
<b>71 APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>245.05</b>	<b>2'000.00</b>	<b>656.05</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	245.05	2'000.00	656.05
<b>72 TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>90'857.29</b>	<b>104'247.00</b>	<b>88'903.73</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>31'626.14</b>	<b>44'945.00</b>	<b>22'327.15</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	14'810.29	28'200.00	14'646.38
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	76'047.00	76'047.00	74'257.35
42 TAXES		600.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	31'626.14	44'345.00	22'327.15

	COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
<b>73 GESTION DES DECHETS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>208'945.55</b>	<b>213'000.00</b>	<b>232'702.15</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>16'415.02</b>	<b>4'300.00</b>	<b>10'973.87</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	208'306.65	211'700.00	231'940.75
36 CHARGES DE TRANSFERT	638.90	1'300.00	761.40
42 TAXES	15'470.72	3'800.00	10'421.05
43 REVENUS DIVERS	944.30	500.00	552.82
<b>74 AMENAGEMENTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>420.00</b>	<b>700.00</b>	<b>300.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		500.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	420.00	200.00	300.00
<b>75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>2'600.00</b>	
36 CHARGES DE TRANSFERT		2'600.00	
<b>76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8'360.00</b>		<b>2'640.00</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>			<b>3'960.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'200.00		2'640.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	160.00		
46 REVENUS DE TRANSFERT			3'960.00
<b>77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5'387.05</b>	<b>58'900.00</b>	<b>10'252.65</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>100.00</b>	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'387.05	54'900.00	6'452.65
36 CHARGES DE TRANSFERT		4'000.00	3'800.00
42 TAXES		100.00	
<b>79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>5'000.00</b>	<b>788.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		5'000.00	788.00
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>63'549.60</b>	<b>58'750.00</b>	<b>67'975.15</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3'325.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>101'806.50</b>
<b>81 AGRICULTURE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5'360.00</b>	<b>2'200.00</b>	<b>3'488.00</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		200.00	200.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	5'360.00	2'000.00	3'288.00
<b>82 SYLVICULTURE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>384.00</b>	<b>4'300.00</b>	<b>12'470.60</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	384.00	4'300.00	12'470.60
<b>87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>51'250.00</b>	<b>51'250.00</b>	<b>51'251.00</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>			<b>98'324.00</b>
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	21'250.00	21'250.00	21'250.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	30'000.00	30'000.00	30'001.00
44 REVENUS FINANCIERS			98'324.00
<b>89 AUTRES EXPLOITATIONNS ARTISANALES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6'555.60</b>	<b>1'000.00</b>	<b>765.55</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3'325.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'482.50</b>
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6'555.60	1'000.00	765.55
44 REVENUS FINANCIERS	3'325.00	3'000.00	3'482.50

	COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>			
TOTAL CHARGES	960'063.84	1'031'843.00	795'541.96
TOTAL REVENUS	5'126'885.95	3'492'450.00	3'160'449.98
<b>91 IMPOTS</b>			
TOTAL CHARGES	177'240.22	101'000.00	-73'519.27
TOTAL REVENUS	2'730'258.50	2'376'000.00	2'047'800.79
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	99'212.05	32'000.00	-134'584.55
36 CHARGES DE TRANSFERT	78'028.17	69'000.00	61'065.28
40 REVENUS FISCAUX	2'727'392.36	2'373'700.00	2'047'014.45
42 TAXES	2'866.14	2'300.00	2'817.39
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES			-2'031.05
<b>92 CONVENTIONS FISCALES</b>			
TOTAL CHARGES	3'344.35	3'400.00	6'045.24
36 CHARGES DE TRANSFERT	3'344.35	3'400.00	6'045.24
<b>93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>			
TOTAL CHARGES	180'768.00	231'923.00	231'923.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	180'768.00	231'923.00	231'923.00
<b>96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>			
TOTAL CHARGES	598'711.27	695'520.00	631'092.99
TOTAL REVENUS	2'396'082.80	1'116'200.00	1'112'178.64
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'216.52	2'500.00	1'023.80
34 CHARGES FINANCIÈRES	597'494.75	693'020.00	630'069.19
44 REVENUS FINANCIERS	2'396'082.80	1'116'200.00	1'112'178.64
<b>97 REDISTRIBUTIONS</b>			
TOTAL REVENUS	544.65	250.00	470.55
46 REVENUS DE TRANSFERT	544.65	250.00	470.55
<b>TOTAL GENERAL</b>			
TOTAL CHARGES	3'034'591.79	3'550'255.00	3'092'872.10
TOTAL REVENUS	5'295'197.41	3'610'712.00	3'392'485.73
RESULTAT	-2'260'605.62	-60'457.00	-299'613.63

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2018	PLAN 2019	COMPTE 2019
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53'200.00</b>	<b>209'300.00</b>	<b>59'300.00</b>
<b>02 SERVICES GENERAUX</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53'200.00</b>	<b>209'300.00</b>	<b>59'300.00</b>
50 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA		150'000.00	
56 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS PROPRES	53'200.00	59'300.00	59'300.00
<b>2 FORMATION</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>140'000.00</b>		
<b>21 SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>140'000.00</b>		
63 Subventions d'investissements acquises	140'000.00		
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>24'803.60</b>	<b>450'000.00</b>	<b>309'200.20</b>
<b>34 SPORTS ET LOISIRS</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>24'803.60</b>	<b>450'000.00</b>	<b>309'200.20</b>
50 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	24'803.60	450'000.00	309'200.20
<b>6 TRANSPORTS</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>281'483.95</b>	<b>500'000.00</b>	<b>5'721.51</b>
<b>61 CIRCULATION ROUTIERE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>281'483.95</b>	<b>500'000.00</b>	<b>5'721.51</b>
50 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	281'483.95	500'000.00	5'721.51
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4'534.20</b>		
<b>72 TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4'534.20</b>		
50 Immobilisations corporelles	4'534.20		
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1'312'261.20</b>		
<b>85 INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1'312'261.20</b>		
65 TRANSFERT DE PARTICIPATIONS DANS LE PF	1'312'261.20		
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>364'021.75</b>	<b>1'159'300.00</b>	<b>374'221.71</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1'452'261.20</b>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1'088'239.45</b>	<b>1'159'300.00</b>	<b>374'221.71</b>

## FLUX DE TRESORERIE

Code trésorerie	Désignation trésorerie	Montant 2019
01	Résultat total des comptes de résultats	299 613.63
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	334 403.83
03	+ Amortissement des prêts et participations du PA	30 001.00
04	- Augmentation / + diminution des créances	160 862.50
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 6 793.95
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	- 90 320.08
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	- 68 259.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 12 181.60
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	- 17 406.80
<b>FTO</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)</b>	<b>629 919.53</b>
<b>RI</b>	<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>0.00</b>
16	- Immobilisations corporelles	- 374 221.71
<b>CI</b>	<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>- 374 221.71</b>
<b>FTI</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)</b>	<b>- 374 221.71</b>
19	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	- 4 000.00
20	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	600.00
21	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 183 334.15
22	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	545 030.60
<b>FTP</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)</b>	<b>358 296.45</b>
<b>TOT1</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)</b>	<b>- 15 925.26</b>
24	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	- 10 750.00
<b>FTF</b>	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)</b>	<b>- 10 750.00</b>
<b>TOT2</b>	<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)</b>	<b>603 244.27</b>
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	6 934 148.22
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	7 537 392.49
<b>TOT3</b>	<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>603 244.27</b>

## ANNEXE VII

### REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département de la cohésion sociale (Anc. Département présidentiel).

## ANNEXE VIII

### PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le Département de la cohésion sociale (Anc. Département présidentiel). Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

#### **Patrimoine financier**

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

## **Patrimoine administratif**

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées.

## **Passifs**

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

## **Revenus fiscaux**

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

## ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commune de Céligny

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre 2019
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	28'188'976.12	4'103'050.84	3'803'436.21	28'488'590.75
2990	RÉSULTAT ANNUEL	0.00	4'103'049.84	3'803'436.21	299'613.63
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	28'188'976.12	1.00	0.00	28'188'977.12
<b>29</b>	<b>Total</b>	<b>28'188'977.12</b>	<b>4'103'050.84</b>	<b>3'803'437.21</b>	<b>28'488'590.75</b>

**Commentaire :**

La variation de la nature 29 dans sa globalité représente un montant de 299'613.63 F correspond à l'excédent de revenus ressortant du compte de résultats.

**TABLEAU DES PROVISIONS**  
Commune de Céligny

	Solde au 1.1. 2019	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Situation au 31.12.2019	Dont part de provision court terme
<b>Provisions pour charges financières</b>	6'500.00	0.00	6'500.00	0.00	0.00
<b>Autres provisions</b>	622'943.00	574'935.00	636'694.00	561'184.00	545'184.00

**Commentaires :**

**A. Provisions pour charges financières**

But : INSTALLATION PAR SIACG

Commentaires : Dissolution de la provision pour le raccordement fibre optique.

**B. Autres provisions**

But : PROVISIONS FISCALES

Commentaires : Selon les demandes de l'Etat, les provisions liées aux différentes estimations, ont été enregistrées.

## TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs.	100 millions de francs.	137 000 F.
dont détenu par la commune	0.214 % (soit 15'436 actions sur 7 200 000 actions)	0.04 %	0.364 %
Valeur d'acquisition de la participation	1'638'948 F	40'350 F	500 F
Valeur comptable de la participation	2'730'707 F (dont 326'687 F au PA et 2'404'020 F au PF)	40'350 F	500 F
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+91,2 millions de francs (2018)	+46,5 millions de francs (2018)	+31 080 F (1.7.18-30.6.19)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	23 034 millions de francs (2018) dont 1 570 millions de francs de capitaux propres.	4 010 millions de francs (2018) dont 1 922 millions de francs de capitaux propres.	1 898 591 F (06.2019) dont 1 523 196 F de capitaux propres.

## TABLEAU DES PARTICIPATIONS (suite)

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	FONDATION COMMUNALE DE CELIGNY
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Fondation de droit public
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Mise à disposition de logements dans la commune
Total du capital dont détenu par la commune	---	---	---	---	10'578'720.44 F (2018)
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	100 %
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	---
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	---
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	- 335 922 F (2018) sur un total de charges de 4 087 628 F.	+498 066 F (2018) sur un total de charges de 63 589 597 F.	- 9 901 F (2018) sur un total de charges de 7 320 155 F.	-79 598 F (2018) sur un total de charges de 1 069 859 F.	+18 679.50 F (2018) sur un total de charges de 553 610 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	5 794 618 F (2018) dont 1 410 402 F de capital propre.	43 557 462 F (2018) dont 10 825 602 F de capital propre.	1 091 377 F (2018) dont 1 024 871 F de capital propre.	4 097 596 F (2018) dont 4 079 904 F de capital propre.	12 995 320 F (2017) dont 10 578 720 F de fortune nette.

## TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

### Commune de Céligny

Nom de l'entité bénéficiaire	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Ville de Genève SIG Communes genevoises
Typologie du rapport juridique	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	
Prestations couvertes par la garantie	
Montant de la garantie au 31.12.N	
Date du vote du CM approuvant la garantie	04.10.2013
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	

#### Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 04.10.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.18).

1. Engagements de prévoyance de la commune : 1 199 537 F.
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
  - Engagements de prévoyance de l'ACG 30 679 018 F
  - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 11 535 864 F
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 79.46 %

#### Observation :

Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.

LISTE DES IMMOBILISATIONS DU PA

N° compte	Désignation	Solde d'entrée 2019	Mouvements 2019	Compte 2019
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>5'545'662.06</b>	<b>9'816.88</b>	<b>5'555'478.94</b>
<b>14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>5'545'662.06</b>	<b>9'816.88</b>	<b>5'555'478.94</b>
0290.01	Parcelle n°104 Rte de Crans 1 Mairie/Salle communale	1.00		1.00
0290.02	Mairie/Salle communale: ?	1.00		1.00
0290.04	Mairie Locaux administratifs: Rénovation	67'800.00 -	16'950.00	50'850.00
0290.07	Salle communale: Réaménagement	1.00		1.00
0290.80	Fonds intercommunal développement urbain FIDU: Contribution	105'690.00	55'716.67	161'406.67
1500.01	Local sapeurs Rte Coudres 35 (Parcelle n°58)	541'650.00 -	21'666.00	519'984.00
1500.02	Motopompes avec remorque	26'640.00 -	4'440.00	22'200.00
2170.01	Parcelle n°100? Rte de Crans 7 Ecole	1.00		1.00
2170.02	Ecole Locaux scolaires/parascolaires: Agrandissement+création	1'226'500.00 -	49'280.00	1'177'220.00
2170.03	Ecole Sous-sol: Transformation atelier indépendant	111'000.00 -	7'400.00	103'600.00
2180.11	Locaux parascolaires Rte Crans 5: Transformation	91'920.00 -	15'320.00	76'600.00
3410.01	Parcelle n°195 Plage Ch. du Port	1.00		1.00
3410.02	Parcelle n°622 (4665m2) PLQ (Imobersterg): Acquisition	380'000.00 -	23'750.00	356'250.00
3410.03	Terrain multi-sports: Création	194'100.00 -	12'940.00	181'160.00
3410.04	PLAGE Réaménagement	36'476.60	92'200.05	128'676.65
3410.05	PLAGE Parcelle 226 Aménagement		2'400.15	2'400.15
3410.06	PLAGE Parcelle 226 <190 m2> Acquisition		82'500.00	82'500.00
3420.01	Parcelle n°117 Passage des Coudres	1.00		1.00
3420.02	Cheminement piétonnier Rte de Crans: Réalisation	212'282.25 -	17'500.00	194'782.25
3420.31	GARE CFF Parcelle 369 <1'595 m2> Acquisition		82'100.00	82'100.00
3420.32	GARE CFF Parcelle 369 <1'595 m2> Aménagement		50'000.00	50'000.00
6150.01	Parcelle n°143 Rte de Céligny	1.00		1.00
6150.02	Ch. Poissonnière: Parking	56'460.00 -	18'820.00	37'640.00
6150.04	Ch. communaux/Accès+stationnement Plage: Réfection+Sécurisat	39'816.00 -	19'908.00	19'908.00
6150.05	Rte des Coudres: Modération trafic+sécurité routière/paysage	42'739.91	5'721.51	48'461.42
6150.06	Ch. du Port : Trottoir	300'436.15 -	16'689.15	283'747.00
6190.01	Tracteur Voirie (2011)	17'550.00 -	5'850.00	11'700.00
6190.11	Parcelle n°149 Dépôt de voirie	1.00		1.00
6190.13	VOIRIE Bâtiments Rte Suisse 312 Parcelle n°249	43'200.00 -	4'800.00	38'400.00
6310.01	CGN 1 action	1.00		1.00
6310.02	CGN 100 actions nominatives (2009)	100.00		100.00
6330.01	Télé-Dôle SA -97 actions (2006)	97.00		97.00
7201.11	Collecteur gravitaire (Ex.Vacuflow): Remplacement	583'000.00 -	26'500.00	556'500.00
7201.12	Vacuflow: Alarmes et vannes individuelles	154'377.35 -	5'877.35	148'500.00
7206.11	Collecteur EP Rte Céligny II	131'280.00 -	21'880.00	109'400.00
7206.12	Canalisations Collecteurs EU/EP Réseau: Reconstr+remplac.	480'000.00 -	20'000.00	460'000.00
7710.01	Parcelle n°62 Cimetière	1.00		1.00
7710.02	Parcelle n°64 Cimetière	1.00		1.00
8200.01	Parcelle n°255 Forêt Ch. Jacallaz	1.00		1.00
8710.01	SIG Capital dotation	40'350.00		40'350.00
8791.01	Chauffage à bois/pellet sur parc.327: Install.centralisée	106'250.00 -	21'250.00	85'000.00
8791.02	ACPTrélex Ass. intercommunale Bois Energie	50'001.00 -	30'001.00	20'000.00
9630.01	Parcelle n°316? Rte des Coudres 58	1.00		1.00
9630.02	Parcelle n°52? Rte des Coudres 60	1.00		1.00
9630.03	FONDATION HLM Capital de dotation	178'745.00		178'745.00
9690.01	COFICOGE -1 part sociale	500.00		500.00
9690.02	BCGe 12'360 actions nominatives <PF> Convention <30avr2018>	326'686.80		326'686.80
<b>TOTAUX DU BILAN</b>		<b>5'545'662.06</b>	<b>9'816.88</b>	<b>5'555'478.94</b>

LISTE DES IMMOBILISATIONS DU PF

N° compte	Désignation	Solde d'entrée 2019	Mouvements 2019	Compte 2019
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>41'723'642.88</b>	<b>145'439.55</b>	<b>41'869'082.43</b>
<b>10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>41'723'642.88</b>	<b>145'439.55</b>	<b>41'869'082.43</b>
9630.05	Bâtiment 514 Rte Céligny 41 s/Parcelle n°368	5'150'000.00		5'150'000.00
9630.08	Imm. Coudres 4 s/parc.327 (Ex.Bajulaz/Raiffeisen)	895'000.00		895'000.00
9630.09	Imm. Coudres 35 s/parc.58 Bât.694 (Ex.Local pompiers)	1'544'000.00		1'544'000.00
9630.20	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes	28'050'338.58	105'442.90	28'155'781.48
9630.21	Chauffage à distance "CAD" -Grands-Chênes	207'892.30		207'892.30
9630.31	Appartements CE39 Parc.N°368: Isolation/Assainissement	362'811.00	39'996.65	402'807.65
9630.70	Parcelle n°159 (19544m2) Ch. du Pry	95'000.00		95'000.00
9630.71	Parcelle n°244 (17208m2) Ch. des Verneys	138'000.00		138'000.00
9630.72	Parcelle n°257 (2667m2) Ch. de Ferrière	5'300.00		5'300.00
9630.73	Parcelle n°326 (6353m2) Rte de Céligny	51'000.00		51'000.00
9630.74	Parcelle n°347 (62m2) Rte de Crans 3 (Sigrist)	770'000.00		770'000.00
9630.77	Parcelle n°624 (17649m2) PLQ (Martin)	4'454'301.00		4'454'301.00
<b>TOTAUX DU BILAN</b>		<b>41'723'642.88</b>	<b>145'439.55</b>	<b>41'869'082.43</b>

## CREDITS D'ENGAGEMENTS OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Date de Délibération	Numéro de bien	Désignation du bien	Explications sur le dépassement
11.06.2013	8791.02	ACP Trélex Ass. intercommunale Bois Energie	Crédit de 120'000 F pour la souscription de 12 parts de 10'000 F chacune à titre de membre de l'ACP Trélex. La délibération prévoyait une utilisation par tranches, puisque le nouveau quartier concerné par le Chauffage A Distance des Grands-Chênes (alimenté en plaquettes de bois par l'ACP) devait être construit en deux étapes. La première a débuté en 2014 (4 immeubles). La dernière part à souscrire permettra d'alimenter le CAD pour la deuxième étape de construction (3 immeubles). A ce jour, cette deuxième étape de construction n'est pas programmée. Ce crédit pourrait être clôturé lors du bouclage des comptes 2020, charge à l'Exécutif de porter un nouveau montant pour ces parts dans l'ACP au moment de la réalisation des immeubles.
12.03.2013	3420.02	Cheminement piétonnier Route de Crans	Crédit de 350'000 F pour la réalisation d'un cheminement piétonnier route de Crans sur les terrains de 4 propriétaires différents. L'un d'eux, malgré son engagement préalable, a refusé de signer l'acte de constitution de la servitude y relative. Après multiples négociations sans succès, l'Exécutif a décidé que ladite servitude sera finalement constituée par 3 propriétaires seulement. Un nouvel acte vient d'être rédigé par le notaire et le Conseil municipal doit délibérer. Le passage sur la quatrième parcelle fera l'objet d'un acte séparé. Ce crédit ne peut donc pas encore être bouclé. Il pourra probablement l'être lors du bouclage des comptes 2020.

## CREDITS D'ENGAGEMENTS OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

Date de Délibération	Numéro de bien	Désignation du bien	Explications sur le dépassement
11.03.2014	9630.20	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes	<p>Crédit de 27,5 mios F pour la construction de la 1ère étape du quartier des Grands-Chênes, soit 4 immeubles (2 PPE-1 LUP-HM et 1 HM), qui sont terminés et habités depuis l'été 2016. Le Canton de Genève (OLO) n'a pas encore statué sur les coûts. Ainsi plusieurs crédits liés à cette opération doivent encore être consolidés (études, accompagnateurs maître d'ouvrage entre autres).</p> <p>D'autre part, une malfaçon dans les travaux de charpente en attique a conduit l'Exécutif à devoir effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 650'000 F en chiffre rond, financé par les liquidités communales. Cette opération a permis d'empêcher une dégradation des appartements par dégâts d'eau.</p> <p>Des négociations sont à bout touchant avec le charpentier, une convention étant en cours de rédaction par notre avocat. Le montant de l'indemnité négociée se monte à 450'000 F HT.</p> <p>Le Conseil municipal a été informé de toutes ses démarches.</p> <p>Ce crédit ne peut donc pas encore être bouclé. Il pourra probablement l'être lors du bouclage des comptes 2020.</p>

**INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

**A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

**i. Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi.

**ii. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

**iii. Risque de taux d'intérêt**

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

**iv. Risque de change**

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont très limitées.

**B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Un système de contrôle interne n'a pas encore été introduit par la commune.

**C. CONTRATS DE LEASING**

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

INDICATEURS FINANCIERS

<b>DEGAUTO. Degré d'autofinancement</b>				
		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		241.56-	177.44	32.06-
Valeurs indicatives	<b>Plus grand que 100 : Haute conjoncture</b> Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession			
Définition	Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net			
Remarque	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.			
<b>DETBREARE. Dette brute par rapport aux revenus</b>				
		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		556.64	865.85	711.25
Valeurs indicatives	<b>Plus grand que 200 : Critique</b> Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon			
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants			
Remarque	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.			
<b>DETNETHA. Dette nette en francs par habitant</b>				
		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		27,954.71-	28,312.48-	28,133.60-
Valeurs indicatives	<b>Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net</b> Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important			
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant			
Remarque	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.			

## INDICATEURS FINANCIERS

<b>PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets</b>		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		3.57	5.55	4.56
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon <b>Plus grand que 4 : Suffisant</b> Plus grand que 9 : Mauvais			
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants			
Remarque	La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.			
<b>PROPINV. Proportion des investissements</b>		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		12.45	11.69	12.07
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible <b>Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen</b> Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé			
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées			
Remarque	La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.			
<b>PSERVDET. Part du service de la dette</b>		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		10.52	16.29	13.41
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible Plus petit que 15 : Charge acceptable <b>Plus grand ou égal à 15 : Charge forte</b>			
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants			
Remarque	Ce ratio donne des Informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.			

## INDICATEURS FINANCIERS

<b>TXAUTOF. Taux d'autofinancement</b>		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		49.64	19.57	34.61
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon <b>Plus grand ou égal à 10 : Moyen</b> Plus petit ou égal à 10 : Mauvais			
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants			
Remarque	Il Indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.			
<b>TXENDNET. Taux endettement net</b>		<b>N-1</b>	<b>N</b>	<b>Moyenne</b>
		830.22-	1,120.32-	975.27-
Valeurs indicatives	<b>Plus petit ou égal à 100 : Bon</b> Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais			
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux			
Remarque	Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.			

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
02	SERVICES GENERAUX	36	CHARGES DE TRANSFERT	16'880.00	16'908.93	- 28.93	
15	SERVICE DU FEU	30	CHARGES DE PERSONNEL	26'000.00	34'155.00	- 8'155.00	POMPIERS: La solde. Augmentation.
16	DEFENSE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6'500.00	7'050.45	- 550.45	PROTECTION CIVILE: Fuite dans abris PC et inspection fédérale des installations courant fort.
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	124'300.00	135'448.60	- 11'148.60	ECOLE: Fuite d'eau et intervention pour pompage EU-EC. ECOLE: Bancs et une classe. ECOLE: Centrale téléphonique.
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	6'500.00	- 6'500.00	LEG LOMBARD: Compensé par un prélèvement sur le leg.
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	36	CHARGES DE TRANSFERT	134'000.00	145'937.10	- 11'937.10	GIAP: Participation à la recapitalisation de la CPEG pour le personnel de terrain.
54	FAMILLE ET JEUNESSE	36	CHARGES DE TRANSFERT	8'100.00	9'667.80	- 1'567.80	Cel'Enfance et Association SuperNounou: Subventions.
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS	35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-	12'919.50	- 12'919.50	LEG MONASTIER: Compensé par un prélèvement sur le leg.
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS	36	CHARGES DE TRANSFERT	35'000.00	35'100.00	- 100.00	
61	CIRCULATION ROUTIERE	33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	64'378.00	66'067.15	- 1'689.15	BIEN AMORTI: Chemin du Port - Trottoir. Ajustement de l'amortissement.
62	TRANSPORTS PUBLICS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	17'200.00	17'787.90	- 587.90	ABRIS PUBLICS: Bris de verre (Vandalisme).
73	GESTION DES DECHETS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	211'700.00	231'940.75	- 20'240.75	DECHETS: Augmentation des levées et du traitements des déchets
74	AMENAGEMENTS	36	CHARGES DE TRANSFERT	200.00	300.00	- 100.00	ASSOCIATION PUR LA SAUVEGARDE LEMAN: Subvention.
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	2'640.00	- 2'640.00	PARCELLE N°244: Indemnité à un agriculteur pour traitement de la renouée du Japon invasive. Compensé par un dédommagement reçu.
81	AGRICULTURE	36	CHARGES DE TRANSFERT	2'000.00	3'288.00	- 1'288.00	Etat: Contrôle du feu bactérien obligatoire.
82	SYLVICULTURE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'300.00	12'470.60	- 8'170.60	FORÊT: Abattage arbres secs et dangereux.
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	36	CHARGES DE TRANSFERT	30'000.00	30'001.00	- 1.00	
92	CONVENTIONS FISCALES	36	CHARGES DE TRANSFERT	3'400.00	6'045.24	- 2'645.24	Compensation financière Communes françaises: Selon décompte fiscal de l'ETAT - Nouveau mode de calcul de l'impôt à la source.
						- 90'270.02	
							<b>DEPASSEMENTS A VOTER</b>